

## **EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 18 MARS 2014 à 19h30**

**Etaient présents :** B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, C.AGUETTANT (à partir du point n°2), F. BLOCH, M. BONGIRAUD, A. REBAUD, G. THOME, R.TRONCY, M.PATAY, P BIDON, E VAGINET, J GUERRIER

**Absents excusés :** M.MOREL

**Secrétaire de séance :** J. GUERRIER

**Convocation faite le :** 11 MARS 2014

**publiée le :** 11 MARS 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2014 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

### **I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil municipal, réuni et délibérant sur le Compte de Gestion 2013 du Trésorier de TREVoux pour la comptabilité M 14 du BUDGET PRINCIPAL de la commune, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier pour le Budget principal de la commune pour l'exercice 2013.

### **II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2014**

JP GRANGE présente un comparatif de la situation budgétaire de la commune par rapport à la moyenne nationale : les finances de la commune sont saines. La gestion maîtrisée des finances permet d'autofinancer les investissements courants.

Il est rappelé que les investissements sur la période 2008-2013 se sont élevés à : 1 876 051 €, soit 312 675 € / an.

Les investissements ont été financés à hauteur de 49%, le reste étant subventionné.

Pour l'année 2014, il est prévu :

- en fonctionnement : une baisse de 1,99 % des dépenses, et une hausse de 2,68 % des recettes ; l'autofinancement continue de croître ;
- 60 % des charges en fonctionnement sont incompressibles ;
- Depuis 2006 les taux des impôts n'ont pas été augmentés, il n'est pas souhaitable de les augmenter ;
- une enveloppe globale de 362 493 euros pour les investissements 2014 ;
- un endettement qui a diminué de 35 % sur 6 ans ;

#### • **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 582 457 €.**

**Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 781 114 €.**

**Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 532 932,51 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 950 474,91 €.**

## • **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Le montant total des dépenses réelles d'investissements pour 2014 s'élève à 362 493 €.**

**Le montant total des recettes réelles d'investissements pour 2014 s'élève à 86 934 €.**

**Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 304 834.24 €.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'année 2014.

### **III – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2014, inchangés par rapport à ceux de 2013 :

- Taux de la TAXE D'HABITATION : 11,45 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER BATI : 12,53 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %

### **IV – GARANTIE D'EMPRUNT - HBVS**

Le Maire indique que par délibération du 11 février 2014, le conseil municipal avait accepté d'accorder une garantie d'emprunt à HBVS. Les caractéristiques d'un emprunt ayant été modifié, il convient de prendre une nouvelle délibération, et d'annuler la précédente délibération n°2014\_006.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

### **V – REPARTITION DES ACTIFS DU SIEL**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de répartition des biens, dettes et solde de clôture et les modalités de financement du fonctionnement des équipements sportifs du lycée du Val de Saône, par les communes du ressort scolaire du lycée, mais non membres de la communauté de communes Dombes Saône Vallée, qui en assure le financement direct pour ses membres, telles que définies dans la délibération du conseil syndical ci-dessus reproduite.
- MANDATE le maire pour effectuer tous actes éventuellement nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

### **VI – CONTRAT DE LOCATION TERRAIN COMMUNAL – M. ET MME LECLERE**

Le Maire rappelle aux Conseillers l'accord intervenu entre la commune de SAINT-BERNARD et Monsieur et Madame LECLERE par délibération du 6 janvier 1989 et acte notarié du 13 octobre 1989, concernant la location d'un terrain cadastré section AI n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE la signature d'une convention d'une durée de 3 ans, renouvelables, avec M. et Mme LECLERE pour la location du terrain communal cadastré AI n°2.

## VII – APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

Le Projet de PPRI de la Saône et du Formans a été approuvé par le Préfet de l'Ain le 27 février 2014. G. THOME rappelle qu'il est basé sur la crue de 1840.

Les modifications sont minimales par rapport à l'ancien PPRI. Nouveauté : la création d'une zone violette dans le centre du village.

Il indique que le PPRI sera automatiquement annexé au PLU de la commune, dès lors qu'un arrêté municipal mettant à jour le PLU pour annexion du PPRI.

## VIII – ETAT DES LIEUX SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

### Les faits :

Le décret du 24 janvier 2013 donne le cadre de la semaine scolaire à 4 jours et demi : 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées avec un maximum de 5h30 de classe par jour et un minimum de 1h30 de pause méridienne.

Les enseignants doivent assurer 36 heures dans l'année d' Activités pédagogiques complémentaires (APC : soutien ou travail en cohérence avec projet de l'école). Activité proposée à l'enfant, mais facultative,

La commune a la possibilité de mettre en place des temps activités périscolaires (TAP), pour 3 heures réparties dans la semaine.

### Suite :

Mise en place d'une commission de travail comprenant la directrice et deux enseignants, deux parents délégués, les présidents de Tôt ou Tard et de la cantine , l'animatrice ,et deux élus.

La commission s'est réunie en janvier, mai et octobre 2013 et en février 2014, donc 4 réunions avec une information transmise aux parents délégués, à l'équipe enseignante au moment des conseils d'école.

Ces réunions ont permis :

1) une mise à plat de la situation actuelle : les heures d'enseignement et de soutien, les effectifs de la cantine et de la garderie, le nombre d'adultes qui encadrent, les études surveillées et les clubs périscolaires.

2) De prendre une délibération par le Conseil Municipal en février 2013 pour permettre la mise en place de ces réformes à la rentrée 2014.

3) D'élaborer ensemble un sondage auprès des familles .

4) De valider officiellement ensemble le choix des horaires d'enseignement: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45, et le mercredi de 9h à 12

5) D'évoquer les problèmes, afin d'être sûre de trouver la meilleure solution, en matière de locaux, horaires et jours de TAP.

6) De prendre note des inquiétudes des enseignants concernant les locaux et la consommation des fournitures, prises dans leur budget scolaire.

7) D'évoquer le taux d'encadrement qui est d'un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans, et d'un adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans. Le taux d'encadrement serait assoupli (14 et 18) dans le cas de l'élaboration d' un Projet Educatif Territorial .

### Quelle solution ?

Trois pistes sont possibles .

- 1) La commune se chargeant seule de l'organisation, avec la difficulté de trouver et gérer les intervenants
- 2) La commune, aidée par un coordinateur
- 3) Création d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole CLAE. Ce serait Tôt ou Tard, déclaré en accueil périscolaire par le Ministre de Jeunesse et Sports, qui s'associerait avec Val Horizon .

Le coût d'un CLAE serait d'environ 15 000 €, subventionné par la CAF à hauteur de 0.50 € par enfant et par heure, et une subvention de l'Etat pour l'année 2014-2015 de 50€ par enfant par an.

Il resterait donc à la charge de la commune : 8 000 €.

Le Maire remercie R. TRONCY pour le travail réalisé sur ce dossier.

## IX – PERMANENCES BUREAU DE VOTE – ELECTIONS MUNICIPALES

Le bureau de vote sera composé pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 23/03/2014 de la façon suivante :

8 H - 10 H	B BALAY – R. TRONCY – JP GRANGE – M. LEGOUGE
10 H – 12 H	M. BONGIRAUD – J. BARTHOMEUF – E. VAGINET – Mme JACOB
12 H - 14 H	M. PATAY – G. THOME – R. TRONCY – M. HEMONT
14 H - 16 H	M. GRANGE – C. AGUETTANT – J. GUERRIER – M. PILLON
16 H – 18 H	B BALAY – F. BLOCH – A. REBAUD – P. BIDON – Mme JACQUET

Sont désignés scrutateurs :

Table 1 : A. REBAUD, F. BLOCH, Mme CARGNELLI, JP GRANGE, R. TRONCY

Table 2 : M. LEFEBVRE, K. PERRET, P. BIDON, G. THOME, M. PATAY

## X – ECLAIRAGE PUBLIC ESPACE CHABRIER

L'éclairage public de l'Espace Chabrier sera coupé suite à la pétition de riverains de la rue de la Saône.

J. BARTHOMEUF signale qu'il est désormais obligatoire de couper les éclairages des bâtiments publics (hors éclairage public) entre 1h et 6h du matin.

Un devis sera demandé au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain pour couper l'éclairage de la halle.

L'éclairage pourrait être coupé dès 23h.

## **XI – CAMBRIOLAGES**

Le Maire informe le conseil que l'on dénombre une recrudescence des cambriolages sur la commune. Le Maire est intervenu auprès de la gendarmerie pour que des rondes supplémentaires soient réalisés.

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – AICAR**

Samedi 22 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Frans, concert jazz / hip-hop.

### **B – Eolia**

Spectacle « L'Histoire du Soldat » le 29 mars, à la salle des fêtes de Civrieux.

### **C – Parcours du Cœur**

Le 06/04 : départ entre 9h et 10h de St Bernard, arrivée à Massieux.

### **D – 10 ans de la Bibliothèque municipale**

R. TRONCY fait part du succès des manifestations organisées pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la bibliothèque.

### **E – Le point sur les travaux**

J. BARTHOMEUF fait le point sur les travaux en cours et terminés.

Le plateau de l'Avenue de la Grande Seiglière est terminé. Concernant les travaux de la rue de la Saône, il ne reste plus que le marquage des places à faire.

### **F – Informatique Ecole**

Les batteries des ordinateurs portable de l'école seront prochainement remplacées.

### **G – Site internet de la commune**

M. BONGIRAUD informe du prochain changement des habilitations du site internet de la commune.

### **H – Association culturelle**

M. BONGIRAUD a lancé le projet de constituer une association ayant pour but de valoriser les patrimoines de St Bernard. Toutes les contributions et contributeurs sont les bienvenus : <http://www.spinosa.fr/>

### **I – Mot du Maire**

« C'est notre dernier conseil : vous pouvez tous imaginer que c'est avec une certaine émotion que je fermerai dans quelques jours pour la dernière fois la porte de la Mairie. En ce qui me concerne c'est une magnifique aventure que vous m'avez permis de vivre : la vie d'une commune est une expérience exaltante, très certainement majorée par son implication dans la Communauté de Commune, les relations humaines qu'elle engendre apportent à celui qui veut bien en profiter, un grand bonheur.

Cette aventure a néanmoins été entachée tout au long de notre mandat par la volonté de quelques-uns, qui n'ont eu de cesse que de critiquer : c'était leur droit, d'apprécier un COS à 0.15, de trouver que en matière de Sécurité routière il aurait fallu investir plus, qu'en matière d'assainissement, donc de droit à construire, il aurait fallu en garder la maîtrise, que le nb de logts sociaux étaient excessifs, pourtant défini par le PLH (11 logt/2011-2016) et non par le PLU ) mais on peut se poser la question :

pourquoi avoir accompagnées ces critiques dans des termes devenus rapidement inacceptables pour la totalité d'entre nous : mensonge, abus de pouvoir, suspicion, injustice ; toutes ces insultes nous les avons entendu, nous les avons reçu par écrit souvent par lettre AR. On peut dès lors se demander pourquoi dans notre village certains ne se parle plus. Pour ma part, je vous ai toujours signalé ma parfaite indifférence, mon mépris et mon souhait de ne pas répondre à ces propos mais ces diffamations et fausses informations, tout cela était nouveau pour notre commune; cela a eu sans conteste une influence néfaste sur la tenue de nos conseils et l'amorce d'un dégoût pour la cause publique apparue chez certains d'entre vous. Si c'est cela qu'ils recherchaient ils ont réussi mais je suis sûr que l'habitant de St Bernard aura apprécié, à sa juste valeur, ce genre de polémique.

Je voudrais vous renouveler à tous, mes remerciements pour le travail que nous avons accompli : chacune et chacun d'entre vous à des degrés divers ont apporté avec le temps qu'il pouvait disposer leurs pierres à l'édifice que nous avons construit ensemble. La quasi-totalité de notre programme a été réalisé ; nous laissons de belles réalisations, un beau bilan, avec une diminution de notre endettement de 35% et un matelas pour investissements futurs de 700K€. Tout n'a peut-être pas été parfait avec les humeurs des uns et des autres qui ont pu parfois s'exprimer avec vigueur mais l'essentiel était là. Mes remerciements vont également vers notre personnel que j'ai peut-être beaucoup sollicité et auquel je veux rendre hommage.

Pour ceux qui ont décidé de s'arrêter, je leur souhaite de trouver dans leur vie familiale et professionnelle la satisfaction qu'ils méritent ; pour ceux et celles qui ont décidé de poursuivre cette belle aventure qu'est le service au profit des autres, qu'ils trouvent la réponse qui permettra à notre commune de retrouver la sérénité à laquelle nous aspirons tous. Quant à moi, je garderai de vous tous, l'affection qu'ont de « vieux amis qui comme les vieux vins perdent de leur verdeur mais gagnent beaucoup en chaleur »  
SAINTE-BEUVE ».

#### **J – Remerciements des conseillers municipaux**

M. PATAY, au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, remercie le Maire, Bruno BALAY, pour sa grande disponibilité, du travail réalisé au service des spinosiens et de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

---